



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH
COMTÉ DE BELLECHASSE**

AVIS DE PROMULGATION

**RÈGLEMENT N°217-2026 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE
COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE 2026**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, de l'entrée en vigueur du Règlement n°217-2026 fixant les taux de taxes et les tarifs de compensations pour l'exercice 2026.

Copie du règlement est disponible à toutes personnes intéressées qui peuvent en prendre connaissance au bureau municipal sis au 5, rue de la Salle à Armagh, aux jours et heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://www.armagh.ca/reglements.php>.

Le règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

Donné à la Municipalité d'Armagh, le 27 janvier 2026.

Fadia Bayrakdar
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Armagh, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en l'affichant aux endroits désignés par le conseil municipal, le 27 janvier 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27 janvier 2026.

Fadia Bayrakdar
Directrice générale et greffière-trésorière